

## CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL 2024

### REGLEMENT

#### OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objet d'encourager et de récompenser l'investissement et l'implication des Essartois dans la décoration de leur habitation ou de leur commerce pendant les fêtes de fin d'année.

#### MODALITÉS d'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 décembre 2024 à tout particulier ou commerçant des Essarts-le-Roi. Les dates du concours et les modalités d'inscription sont communiquées par le biais d'affiches déposées chez les commerçants de la ville et en mairie, ainsi que sur le site internet ([www.essarts-le-roi.org](http://www.essarts-le-roi.org)) et les réseaux sociaux de la commune.

**La date limite d'inscription est fixée au dimanche 15 décembre 2024.**

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire en ligne sur le site internet ou récupérer le formulaire à l'accueil de la mairie.

Le formulaire est à retourner dans la boîte aux lettres de la mairie ou à l'adresse : [forum@essarts-le-roi.org](mailto:forum@essarts-le-roi.org)

Les participants acceptent que des photos de leurs décorations soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury qui passeront à partir du 15 décembre, ainsi que par le service communication de la commune.

Les lauréats seront contactés et autorisent la publication de ces photos dans le magazine municipal, l'Echo Essartois, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune sans aucune contrepartie.

La remise des prix aura lieu à partir du 6 janvier 2025.

**La participation au concours implique le respect de ce règlement.**

L'adjoint au Maire,  
Délégué à la culture,

Valéry JAFFRE

